

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/53
11 septembre 2003

(03-4822)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

GABON

Déclaration de S.E. M. Paul Biyoghe Mba
Ministre du commerce et du développement industriel, chargé du NEPAD

Au nom du Président de la République gabonaise, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, et du gouvernement gabonais, je vous adresse mes remerciements pour toutes les initiatives et tous les efforts accomplis afin de dynamiser et de rendre le commerce international mieux organisé et équitable.

Le système commercial multilatéral auquel nous sommes tous partie prenante évolue aujourd'hui encore plus que par le passé dans un environnement marqué par des ambitions fortes, des demandes pressantes, des contestations médiatiques, des conflits d'intérêts. Une certitude dans tous les cas: un profond déséquilibre persiste, dont les pays en développement, et singulièrement les plus faibles d'entre nous, pâtissent.

Pourtant, notre participation aux présentes assises est le gage de notre foi dans l'Organisation mondiale du commerce. Ainsi, le Gabon s'inscrit-il résolument dans le système commercial multilatéral. Cet engagement s'est traduit ces dernières années notamment par l'organisation, à Libreville, en novembre 2000, de la première réunion de l'OMC des Ministres africains chargés du commerce et le passage du Gabon, mon pays, devant l'Organe d'examen des politiques commerciales, à Genève, en juin 2001.

De même, et quotidiennement, le Gabon s'emploie à libéraliser davantage son marché grâce notamment à la diversification de ses partenaires, aux réformes économiques mises en œuvre et à la montée en puissance d'un secteur privé, constitué bien sûr de grandes entreprises dans les secteurs pétrolier, minier, forestier ... mais aussi avec un accent de plus en plus marqué sur les PME/PMI et même sur les activités génératrices de revenus.

En effet, et particulièrement dans le cadre des engagements conclus avec les Institutions de Bretton Woods, mon pays s'efforce de rendre son économie plus fluide et plus ouverte.

C'est pourquoi, plus que par le passé, la libéralisation autonome doit être prise en compte dans nos négociations au même titre que nos engagements, et son évaluation doit figurer en bonne place dans notre agenda.

Mais ces efforts ne peuvent être concluants et perceptibles sans la prise en compte de nos spécificités. L'engagement pris par la communauté internationale pour un appui institutionnel et le renforcement des capacités, notamment dans le cadre de l'assistance technique, demeure d'actualité. La mise en œuvre des accords est à ce prix. Les accords de Marrakech les ont déjà prévus, la Déclaration de Doha les a réaffirmés. Il nous reste à les concrétiser davantage, ici et maintenant.

Le traitement spécial et différencié ne doit pas être perçu comme une simple clause de style mais plutôt comme un moyen fort pour nos États de coller aux réalités des engagements du système commercial multilatéral. De même

En effet, nos pays sont de plus en plus engagés dans la prise en main de leurs destins. C'est le sens de notre engagement au sein du NEPAD qui vient par ailleurs d'être érigé, au Gabon, depuis le 12 août 2003, en un département ministériel, signe évident de l'accent et de l'espoir particuliers que notre pays attache à cet important programme. Pour le NEPAD, nous demandons tout naturellement et une nouvelle fois l'appui décisif de la communauté internationale pour sa mise en œuvre immédiate et progressive.

Je voudrais terminer mon propos en vous adressant vivement, une fois de plus, les encouragements profonds et sincères du Gabon pour la contribution indéniablement efficace des uns